

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur d'un règlement d'urbanisme

Règlement numéro 2026-188-10

Modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2026-188-10 modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé permis et certificats.

RÉSUMÉ

Ledit règlement a pour objet d'ajouter les conditions et les tarifs reliés à une demande de certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de remblai ou de déblai au règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats.

Le règlement numéro 2026-188-10 entre en vigueur en date du présent avis.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Ledit règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Urbanisme » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » dans la catégorie « Permis et certificats ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10^e jour du mois de février 2026.



Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière